

EXTRAIT du REGISTRE DES ARRETES du MAIRE

OBJET : Manifestation Du Samedi 23 Septembre 2023

NOUS, Maire de la Ville d'ARBOIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Communes

Vu la demande du Collectif Citoyen représenté par Geoffrey FAIVRE

CONSIDERANT, Que pour le bon déroulement d'une manifestation à caractère de revendication, il est nécessaire d'anticiper tout débordement et d'enclavement du centre-ville, donc de réglementer le stationnement Square Sarret de Grozon pour que les participants puissent être en sécurité.

ARRETONS :

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules sera interdit le :

Samedi 23 septembre 2023 de 15 heures à 18h30
- **Square Sarret de Grozon**

Article 2 : Une signalisation réglementaire, posée à la diligence des Services Techniques Municipaux portera ces dispositions à la connaissance des usagers.

Article 3 : La Police Municipale et la Gendarmerie seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- La Gendarmerie d'ARBOIS
- La Police Municipale
- Aux services techniques Municipaux

ARBOIS, le 18 septembre 2023



La Maire

Valérie DEPIERRE